

## Barème 2024 des honoraires

## **VENTE**

- < 60.000 € : 5.000 € TTC (au taux actuel de la TVA de 20.00 %)
- > 60.000 €: 5.00 % TTC (au taux actuel de la TVA de 20.00 %) du prix de vente

## **LOCATION**

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20.00 % à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 10,00 € par m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3,00 € par m²

Minimum de 400,00 € TTC

## **GESTION**

- 6.00 % sur toutes les sommes quittancées honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20.00 %
- Forfait clôture de mandat de gestion et solde de tout compte : 100,00 € TTC / mandat sauf si la clôture fait suite à une vente réalisée par VISITE & SMILE
- En cas de constitution par le mandataire de dossier de contentieux ou de sinistre : Frais de dossier contentieux locataire (sauf si souscription à la garantie loyers impayés) : forfait de 150,00 € TTC / dossier
- Frais de Sommation ou de mise en demeure adressée au locataire pour troubles de jouissances ou non-respect des clauses contractuelles (en dehors d'un sinistre Loyers impayés ou Détériorations immobilières pris en charge au titre de la protection juridique): forfait de 50,00 € TTC / sommation
- Frais de déclaration de créance suite à l'ouverture de procédure par le Tribunal de Commerce : forfait de 150,00 € TTC / dossier



- Frais de déclaration et suivi auprès de la Banque de France de la procédure de recouvrement suite à la recevabilité du dossier de surendettement : forfait de 150,00 € TTC / dossier
- Frais de représentation (vacation) aux commissions de conciliation ou d'organismes de consommateurs : forfait de 150,00 € TTC / dossier
- Frais de gestion de sinistre d'assurance (Dégât des eaux, incendie, ...) : forfait de 100,00 € TTC / dossier
- Frais de gestion des travaux suite au sinistre ou de réhabilitation de logement (si coût total supérieur à 500,00 € HT) : 3.00 % TTC du montant total des travaux HT
- Frais de rédaction et signification au locataire du congé pour vente, pour motif légitime et sérieux ou pour reprise du bien par le mandant : forfait de 150.00 € TTC / dossier
- Frais de rédaction et de notification au locataire de la modification du prix de vente : forfait de 150,00 € TTC / dossier
- Frais de rédaction d'un avenant au bail (au lieu et place d'un nouveau bail) : 200.00 € TTC / avenant
- Frais de réalisation de l'état des lieux de sortie dans le cadre d'une fin de gestion (sauf dans le cadre de la mise en vente du bien confiée au mandataire) : forfait de 200,00 € TTC / lot
- Réception d'un logement pour le compte du mandant : 150,00 € TTC / lot
- Représentations du mandant à l'assemblée générale de copropriété : forfait de 150,00 € TTC